

Rapport de la commission des finances
Préavis no 28 relatif
à l'abandon du projet de STEP unique régionale et
une demande de crédit (1ère phase) pour
l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP
correspondant aux besoins de notre association

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 28 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

Mme Laurence Pinel
M. André Darmon
M. Laurent Dorand
M. Olivier Dutruy
M. Eric George
M. Daniel Richard
M. Rasul Mawjee, 1er membre et rapporteur

s'est réunie le 13 janvier 2021.

M. André Darmon était excusé à la séance.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir) et *M. Guy Fritsché* ingénieur du bureau Bovard & Fritsché SA pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 13 janvier.

Délibération

La commission des finances est consciente de l'importance de ce préavis qui aura un impact significatif durant les 30 à 50 prochaines années sur notre association.

Abandon du projet de STEP unique régionale

Le 9 novembre 2020, le Conseil communal de Nyon a pris les décisions suivantes :

- de conditionner l'octroi de leur participation à l'acceptation du PA du Lavasson et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours.
- de lancer en parallèle des études pour vérifier la faisabilité technique, financière et temporelle d'une solution plus locale pouvant, le cas échéant, constituer une alternative au projet de STEP régionale.

Ces décisions ont un impact significatif au niveau financier et au niveau temporel sur le projet ApecPlus.

En effet, Apec se retrouvera seul à porter et à financer l'étude d'un projet de STEP à 120'000 EH et la validation du PA de la nouvelle STEP. Apec devra aussi supporter seul le

risque des recours et des contestations. La durée prévisible, et plutôt optimiste, pour ces démarches est de 18 à 24 mois.

Pendant cette période, Nyon pourrait être convaincue par sa solution plus locale et abandonner sa volonté de participer à ApecPlus.

En outre, la décision de Prangins reste réservée quant à son l'adhésion au projet Apec ou à celui de Nyon. La topographie du terrain et les coûts engendrés par le raccordement des réseaux justifieraient plutôt une adhésion à un projet de Nyon.

A terme, Apec n'aura aucune assurance que Nyon et probablement Prangins adhéreront à ApecPlus. Dès le désistement de la Commune de Nyon, toute l'étude deviendrait alors caduque et engendrerait une perte temporelle, financière, sans parler de tous les efforts consentis pour porter ce projet.

Une nouvelle étude serait nécessaire limitée aux besoins de l'Apec avec une capacité d'environ 60'000 EH.

L'important risque financier et temporel, ainsi que l'effort nécessaire à la validation d'une STEP à 120'000 EH face aux recours et réclamations, dicte l'abandon immédiat du projet ApecPlus et la concentration de notre effort pour porter un projet d'une STEP de 60'000 EH.

Demande de crédit (1ère phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP

Le CoDir a envisagé une organisation du projet pluridisciplinaire comprenant aussi bien les différentes compétences techniques nécessaires à la conception d'une STEP que des compétences d'architecture et d'urbanisation. Cette organisation est dictée par la volonté de répondre aux réclamations et recours des riverains et des communes avoisinantes pour une meilleure intégration dans le paysage. Un budget est aussi prévu pour la communication durant les différentes phases du projet afin d'informer et rassurer la population quant à l'impact de la nouvelle STEP. Le Codir a présenté son plan d'Organisation du projet de la STEP pour la phase du projet de l'ouvrage ainsi que pour la phase du plan d'affectation (documents annexés à ce rapport). Un planning intentionnel comprenant les différentes ressources, tâches et jalons a aussi été partagé (annexé à ce rapport).

- Financement de l'élaboration du plan d'affectation de la futur STEP par la Ville de Gland pour un montant de CHF 309'594.- TTC.

Les différents coûts nécessaires à l'élaboration du plan d'affectation sont établis sur la base des offres rentrées dans le cadre de l'étude initiale de la STEP de l'APEC. Ils ne requièrent pas de remarques ou commentaires, chacun des postes étant dictés par les exigences de l'établissement d'un PA ainsi que demandé par la direction générale du territoire et du logement (DGTL).

- Financement de l'étude de l'avant-projet et la sélection des mandataires pour un montant de CHF 643'378.- TTC.

Les différents coûts reflètent la mise en place de la structure nécessaire pour l'organisation des procédures et concours ainsi que les coûts liés aux mandats d'études parallèles avec les prix au lauréat et indemnités du jury. L'évaluation des projets se fera en deux temps prenant d'abord en compte les compétences de chacun des participants et ensuite les coûts de leur projet.

Les différents coûts sont établis sur la base des offres rentrées ainsi que des pratiques en vigueur.

Un budget de CHF 200'000.- est déjà inclus dans le financement de l'étude pour initier dans la foulée l'avant-projet selon phase SIA 31 permettant au lauréat de compléter l'évaluation des coûts de son projet.

Subventions

La refonte du cadre du projet aura un impact sur le subventionnement de l'Etat et de la Confédération. Si la contribution pour le traitement des micropolluants et du traitement de l'Azote sera assuré, une partie du subventionnement pour consolidation et régionalisation des STEP ne sera plus disponible.

Conclusions

Au vu de l'important risque temporel et financier ainsi que l'effort nécessaire à la validation d'une STEP à 120'000 EH face aux recours et réclamations, la commission valide l'abandon immédiat du projet ApecPlus.

La charge actuelle de la STEP de la Dullive étant au maximum de sa capacité, il est urgent d'étudier un projet de remplacement pour une mise en service de la nouvelle STEP à l'horizon 2025.

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 28, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| vu | le préavis no 28 relatif à <ul style="list-style-type: none">- l'abandon du projet de STEP unique régionale ;- une demande de crédit (1ère phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association. |
| ouï | le rapport de la commission pour la régionalisation de l'épuration ; |
| ouï | le rapport de la commission des finances ; |
| considérant | que cet objet a été porté à l'ordre du jour ; |
| d é c i d e | |
| I. | d'accepter l'abandon du projet de STEP unique régionale ; |
| II. | d'accorder le crédit (1ère phase) de CHF 953'000.- et d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre l'étude pour la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association. |
| III. | d'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 953'000.-. |

Pour la Commission des finances (Cofin)

Gland, 4 février 2021

M. Mawjee Rasul
Conseiller Communal à Gland
Rapporteur

Mme Laurence Pinel
Municipale à Bursins

M. André Darmon
Municipal à Genolier

M. Laurent Dorand
Conseiller Communal à Gland

M. Olivier Dutruy
Municipal à Luins

M. Eric George
Municipal à Bursinel

M. Daniel Richard
Conseiller Communal à Gland

Annexes : mentionnés